

ASSEMBLÉE NATIONALE21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 518

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Blairy, M. Cabrolier, M. Chenu, Mme Dogor-Such, Mme Loir,
Mme Martinez, M. Meizonnet et M. Taché de la Pagerie

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« détruire l'identité du sud de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi.

En effet, la proposition de loi vise à interdire toutes les courses de taureaux. Or, la tauromachie fait partie intégrante de l'identité culturelle du sud de la France. Les arènes sont au centre des villes et villages et les statues de taureaux décorent les places et les ronds-points. Les férias et les fêtes votives, sont des évènements définissant l'identité du sud de la France, et le taureau est au centre de ces derniers. En résumé, le taureau et en conséquence la tauromachie est au cœur de l'identité des habitants du sud de la France.

Cet amendement propose donc de renommer le titre de la proposition de loi afin de refléter qu'elle vise à détruire l'identité des habitants du sud de la France.